

Conseil du collège des sciences de la santé

Date : 17 octobre 2016

Présidence : Michel LAFORCADE

Collège A : PELLEGRIN Jean-Luc, ALIOUM Ahmadou, AULOIS-GRIOT Marine, SAVINEAU Jean-Pierre, BERTRAND Caroline, BERQUE BESTEL Isabelle, LACOMBE Didier, BEBEAR Cécile

Excusé(es) : BERQUE BESTEL Isabelle

Collège B : COLOMER Sylvie, CHEVRET Edith, RIVIERE Loïc, GLIZE Bertrand, FERREIRA OLIVERA GOMES José Eduardo

Excusé(es) : BAUDRIMONT Isabelle, PELI Jean François, MOUGIN Fleur

Collège D : DELAMARRE Etienne, LABOUYRIE Jean-Pierre, SZARZYNSKI Muriel, MARTIN Gabrielle, RAYNAUD Véronique

Collège E : WAGNER Raphaël, BEAUDAT Vincent, BROCHON Mattéo, CHESNAY Sébastien, HERMAN Cameron, WILLIGENS Perrine

Excusé(es) : DE ANDRADE Pauline, MAGRIN Hugo, TOKPASSI Audrey

Personnalités extérieures : LAFORCADE Michel,

Excusé(es) : Françoise JEANSON, GUERIN Dany, Franck RAYNAL, VIGOUROUX Philippe, Anne MORAND, LÉCONTE Philippe, PASCAUD Jérôme, MENIVAL Solange, MONNEREAU Alain, POMBET Lillane

Invités : Pierre DUBUS, Bernard MULLER, Rachid SALMI, Patricia GHILARDHI

Représentants de l'administration : Véronique CHASSAING en qualité de responsable administrative et financière du collège sciences de la santé, Emilie MERY en qualité de secrétaire de séance

Rappel des points à l'ordre du jour :

Compte-rendu du conseil de collège du 12 juillet 2016 (approbation)

Modalités de contrôle de connaissances (MCC) et Diplômes Universitaires (approbation sous réserve de réception des documents en temps voulu) pour :

- o Master ingénierie de la santé
- o Licence TECSAN
- o Master sciences du médicament
- o Maïeutique
- o Troisième année d'audioprothèse
- o PACES
- o Concours d'orthophonie
- o UE Sport (UE « bonus »)

Politique de formation

- Avenants entre l'ISPED et l'Agence universitaire de la Francophonie (approbation)
- Statuts de l'école de chirurgie (approbation)
- Tarification des droits de formation pour l'UFR des sciences pharmaceutiques (approbation)

Politique générale

- Retour sur le dialogue de gestion 2017 (Information)
- Rétrocession de matériel de l'UFR des sciences pharmaceutiques au CHU (approbation)

Questions diverses

Monsieur Laforcade, Président du conseil du collège des sciences de la santé, ouvre la séance à 10h00 et soumet ensuite aux membres du conseil le compte-rendu du dernier conseil du 12 juillet 2016.

Aucune remarque n'est formulée, le Conseil émet un avis favorable unanime au compte rendu.

Modalités de contrôle de connaissances (MCC) et Diplômes Universitaires

Le président du conseil aborde ensuite les modalités de contrôle des connaissances.

1. Michel Laforcade donne la parole à Madame Patricia Ghilardi, directrice de l'école des sages-femmes de Bordeaux qui présente les modalités de contrôle de connaissances pour les études de maïeutique.

Madame Ghilardi indique qu'aucune modification majeure n'a été effectuée et que ces modalités ont été votées au comité technique de l'école.

Le Conseil émet un avis favorable unanime aux modalités de contrôle des connaissances des études de maïeutique ainsi présentées.

2. Michel Laforcade donne ensuite la parole au Professeur Pellegrin afin de présenter les modalités de contrôle des connaissances du master Ingénierie de la santé.

Le président du conseil s'interroge sur la dénomination « ingénierie », le professeur Jean-Pierre Savineau indique qu'il s'agit d'une nomenclature nationale définie par le MENESR (Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche)

Le Conseil émet un avis favorable unanime aux modalités de contrôle des connaissances ainsi présentées pour le master ingénierie de la santé.

3. Le professeur Bernard Muller présente ensuite les modalités de contrôle de la licence TECSAN (technologies pour la santé).

Le professeur Muller indique que seules des précisions concernant la seconde session ont été apportées. Il rappelle qu'il s'agit d'une passerelle PACES rattachée depuis la nouvelle accréditation à la licence biologie du collège sciences et technologies.

Cette formation en alternance est effectuée en fort partenariat avec le LEEM

Le Conseil émet un avis favorable unanime aux modalités de contrôle des connaissances ainsi présentées pour la licence TECSAN.

4. Le professeur Muller présente les modalités de contrôle des connaissances du master sciences du médicament.

Il s'agit là de changements mineurs avec une nouvelle dénomination « sciences du médicaments » pour 2016-2020 (anciennement médicaments et produits de santé).

De nouveaux parcours sont ouverts, un à l'international, deux parcours accrédités n'ouvrent pas sur 2016/2017 (« conception et outils thérapeutiques » et « maîtrise des risques SDIS »)

Le Conseil émet un avis favorable unanime aux modalités de contrôle des connaissances ainsi présentées pour le master sciences du médicament.

5. La troisième année d'audioprothèse est ensuite présentée par le Professeur Pellegrin, il s'agit d'une formation réglementée pour laquelle les modalités de contrôle se doivent d'être conformes au BO.

Monsieur Laforcade souligne l'importance de cette école dans la nouvelle région de par le vieillissement de la population.

Les modalités de contrôle des connaissances pour la première et deuxième année ont déjà été soumises au vote du conseil du collège du 12 juillet 2016.

Le Conseil émet un avis favorable unanime aux modalités de contrôle des connaissances ainsi présentées pour la troisième année des audioprothésistes.

6. Le directeur du collège présente ensuite les modalités de contrôle des connaissances pour la PACES, aucune modification sur les coefficients et sur l'organisation n'est prévue.

Le professeur Dubus, directeur de l'UFR des sciences médicales, indique une hausse sensible des effectifs, identique à la hausse connue pour 2015/2016 soit + 600 étudiants en deux années.

Le Conseil émet un avis favorable unanime aux modalités de contrôle des connaissances ainsi présentées pour la première année commune aux études de santé.

7. Le professeur Dubus présente ensuite le déroulement des épreuves du concours d'orthophonie 2017.

Il évoque les difficultés de sélection rencontrées lors des deux derniers concours et le non remplissage du quota de 35 apprenants. Le professeur Pellegrin explique aux conseillers les raisons de ces difficultés : en effet les postulants au concours d'entrée à l'école d'orthophonie concourent sur toute la France.

Les reçus bordelais peuvent donc être amenés à choisir une autre université (plus proche de leur domicile) et la liste complémentaire, bien que conséquente, ne permet pas de remplir le

numerus clausus de 35 étudiants. Le professeur Dubus indique que plus on descend sur la liste complémentaire plus les étudiants recrutés risquent ne pas avoir le niveau requis.

Monsieur Laforcade évoque les difficultés des professions paramédicales et notamment les difficultés à recruter des orthophonistes avec la montée en puissance des « dys » (Troubles du langage et des apprentissages, comme la dyslexie, la dysorthographe, la dysphasie, la dyspraxie et la dyscalculie). Il ajoute que l'agence régionale de santé (ARS) est prête à travailler avec le collège des sciences de la santé sur cette problématique.

Le professeur Dubus rebondit sur cette proposition et assure que le collège santé est prêt à travailler avec la nouvelle région (ALPC) pour mieux communiquer et s'interroge sur l'intérêt d'ouvrir un concours commun régional.

Le Conseil émet un avis favorable unanime au déroulement des épreuves d'évaluation des aptitudes aux études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste ainsi présenté.

8. Michel Laforcade aborde ensuite le dernier point des MCC à savoir l'UE sport.

Il s'agit d'une UE transverse à l'ensemble des composantes du collège, choisie en UE bonus, non obligatoire et intégrée dans les maquettes avec pour but de promouvoir le sport et la santé.

La validation de cette UE reposera sur des QCM pour la partie théorique (cycle de conférences) et la partie pratique sera notée en présentiel aux APA (activités physiques adaptés).

Le professeur Dubus indique que cette UE a déjà été votée au sein du conseil de l'UFR des sciences médicales et a été reçu avec enthousiasme par les usagers.

L'UFR des sciences pharmaceutiques le propose au semestre 2, et souhaite ajouter au cycle de conférence la thématique « sport et dopage ».

L'UFR des sciences odontologiques avait arrêté il y a deux ans de proposer une UE sport qui était à l'époque une UE optionnelle.

Le professeur Caroline Bertrand indique que cette UE n'est pas intégrée aux maquettes d'odontologie, le Professeur Jean-Luc Pellegrin lui précise qu'il ne s'agit pas de réintégrer une UE optionnelle dans leurs maquettes mais bien une UE bonus n'entrant pas, pour l'instant, dans les validations d'années.

Cette année universitaire 2016/2017 est une expérimentation et il sera laissé aux composantes du collège le libre choix de l'intégrer ou non à leurs futures maquettes.

Monsieur Michel Laforcade estime cette initiative très intéressante.

Une élue étudiante demande si les étudiants en maïeutique peuvent en bénéficier, le directeur du collège répond par l'affirmative.

Le Conseil émet un avis favorable unanime à la création d'une UE sport au sein du collège des sciences de la santé.

9. Le président du conseil passe ensuite au troisième point à l'ordre du jour : les créations, modification et suspensions des diplômes d'université (DU) et diplômes interuniversitaires (DIU).

Créations de diplômes :

- DU MEDECINE PERI-OPERATOIRE EN CHIRURGIE ABDOMINO-PELVienne
- DIU NATIONAL DE CHIRURGIE DE L'ÉPAULE ET DU COUDE

Modifications de diplômes :

- DU ANATOMIE CLINIQUE CRANIO-FACIALE ET CERVICALE
- DIU ECHOGRAPHIE GYNECOLOGIQUE ET OBSTETRICALE
- DIU PELVI-PERINEOLOGIE
- DU SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT
- DIU SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Suspensions de diplômes :

- DU CHIRURGIE MINI-INVASIVE DU RACHIS : NAVIGATION ET ROBOTIQUE-ORTHOPEDIE ET NEUROCHIRURGIE

Il s'agit là essentiellement de rehaussement des frais de formation jugé trop faible lors du premier passage devant le conseil du collège du mois de juillet 2016.

Le Conseil émet un avis favorable unanime aux créations, modifications, suspensions, des diplômes universitaires et diplôme interuniversitaires ainsi présentées.

10. Le Professeur Muller est ensuite invité à présenter les tarifs de frais de formation pour l'UFR des sciences pharmaceutiques.

Il indique aux conseillers qu'il s'agit surtout du DU orthèse et petit matériel pour lequel un tarif préférentiel a été ajouté pour les étudiants en 6ème année de pharmacie de l'université de Bordeaux. Ce tarif réduit le sera sous condition de présence des étudiants (500€ au lieu de 750€).

Le Conseil émet un avis favorable unanime à la tarification des frais de formation ainsi présentée pour l'UFR des sciences pharmaceutiques

Politique de formation

1. Le Professeur Alloum Ahmadou présente ensuite les avenants entre l'ISPED et l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie).

Les avenants permettent de proposer et de déployer les diplômes universitaires à distance « Méthodes et Pratique en épidémiologie », « Méthodes Statistiques en Santé », « Méthodes en Recherche Clinique », « Méthode de Gestion de Bases de Données en Santé », « Méthodes Statistiques de Régression en Épidémiologie », « Méthodes Épidémiologie nutritionnelle », « Source d'information et recherche bibliographique en santé », « Épidémiologie des cancers » et le Master (M1) en Santé Publique et le Master (M2) en Santé Publique en e-learning.

Ils prévoient les modalités de participation financière de l'AUF au fonctionnement de ces formations pour l'année universitaire 2016-2017. Les aides de l'AUF se manifestent par un appui technique, logistique ainsi que financier (sous forme d'allocations d'études à distance).

Le Conseil émet un avis favorable unanime aux avenants ISPED / AUF ainsi présentés.

2. Le président du conseil saisit ensuite les conseillers sur les statuts de l'école de chirurgie.

Ces derniers sont présentés par le professeur Jean-Luc Pellegrin qui rappelle que le souhait de se doter d'une école de chirurgie remonte à un an environ et que ce projet regroupe le laboratoire d'anatomie, le DETERCA, le service des dons du corps, la simulation en santé et associe les trois UFRs de santé du collège.

Il est question ici de permettre à toutes ces structures de collaborer autour d'une gouvernance commune.

Le Professeur Caroline Bertrand remercie le collège d'avoir associé l'odontologie à ce projet, le Professeur Dubus n'a aucune remarque à formuler sur les statuts tels que présentés et évoque une meilleure lisibilité des structures.

Le Conseil émet un avis favorable unanime aux statuts de l'école de chirurgie.

3. Le président du conseil de collège ouvre le dernier point d'approbation à l'ordre du jour : la rétrocession de matériel de l'équipe de pharmacie clinique vers le CHU de Bordeaux.

Il s'agit de matériel du laboratoire du professeur Dominique Breilh rétrocédé au CHU de Bordeaux afin de ne plus assurer les frais de maintenance s'y afférant. Cette rétrocession devra également faire l'objet d'un vote devant le conseil d'administration de l'université de Bordeaux.

Le Conseil émet un avis favorable unanime à la rétrocession ainsi présentée.

Politique générale

Monsieur Michel Laforcade donne la parole au professeur Jean-Luc Pellegrin qui fait un retour sur le dialogue de gestion 2017.

Il présente aux membres du conseil le contexte budgétaire du collège des sciences de la santé (ante et post fusion).

Les documents présentés portent sur :

- Rappel des dotations de l'établissement (2011 > 2017)
- Droits socles et droits spécifiques
- Affectation des ressources (dotation / ressources propres)
- Les projets du collège santé à savoir : la création d'une école de santé publique, la modernisation des pratiques pédagogiques, l'universitarisation des formations paramédicales hospitalières et la délocalisation de la PACES

Le Professeur Pellegrin indique que le collège a réussi à investir, malgré les contraintes budgétaires.

Le Professeur Dubus revient sur la répartition de la dotation et notamment sur les droits socles qui reviennent dans leur quasi intégralité au niveau central de l'établissement.

Le Professeur Muller souligne également la baisse des recettes provenant de la taxe d'apprentissage ce qui accentue les difficultés financières des composantes.

Raphael Wagner informe les membres du conseil que l'enveloppe des grandes masses relative au budget 2017 a été votée au conseil d'administration du 10 octobre 2016.

Questions diverses

Le Professeur Ahmadou Alioum fait savoir aux conseillers que l'ISPED est toujours dans l'attente d'une lettre de mission pour la création de l'école de santé publique.

Madame Véronique Raynaud souligne les problèmes rencontrés par les personnels du site Carreire pour se garer sur le parking 0 (parking à côté de la BUSVS) et souhaite savoir si le projet de fermeture de nouvelles places sera appliqué.

Monsieur le Président du conseil du collège demande aux membres du conseil si d'autres points sont à évoquer, plus rien n'étant à délibérer ou à aborder la séance est levée.

Fin de la séance à 11h55

Fait à Bordeaux le 24 octobre 2016

Le Président du conseil du collège
des sciences de la santé

Monsieur Michel LAFORCADE

Le Directeur du collège des
sciences de la santé

Professeur Jean-Luc PELLEGRIN

Prochain conseil de collège :

- ✓ fin novembre / début décembre

Actions à mener :

- ✓ monter deux commissions finances d'ici au prochain conseil de collège
- ✓ préparer une assemblée générale du collège avant la fin de l'année civile